



AUDIT

16, Boulevard de la Reine

78000 VERSAILLES

Tél. : 01 40 93 07 97

FONDS CHRIPAULYVES

=====

Fonds de dotation

Siège social : 2 Ter Avenue du Colifichet

78290 CROISSY SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

FONDS CHRIPAULYVES

=====

Fonds de dotation

Siège social : 2 Ter Avenue du Colifichet
78290 CROISSY SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil d'Administration

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation FONDS CHRIPAULYVES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société de commissariat aux comptes inscrite à la cour d'appel de Versailles et du Centre

S.A.R.L au capital de 3000€ . R.C.S. Versailles B 482 089 661 – N° T.V.A. Intra-communautaire FR 62 482 089 661

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note des trois premiers paragraphes des règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Fait à Versailles,
Le 24 juin 2026,
Le Commissaire aux comptes



3C AUDIT

Société de Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Représentée par Patrick CAUSSANEL

Annexe :

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes TOTAL			
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières TOTAL			
	Total (II)				
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance TOTAL			
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités	4 174 693 26 985	393 675 26 985	3 781 018 26 985
Total (III)		4 201 679	393 675	3 808 004	4 109 994
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		4 201 679	393 675	3 808 004	4 109 994
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				



Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-249 285	-128 664
	Excédent ou déficit de l'exercice	13 817	-120 620
	Situation nette (sous-total)	-235 467	-249 285
	Fonds propres consommables	4 026 643	4 330 995
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		3 791 176	4 081 710
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 700	4 500
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	11 128	23 784
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		16 828	28 284
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		3 808 004	4 109 994
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	304 351	
	Ressources liées à la générosité du public <i>Dons manuels</i> <i>Mécénats</i> <i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Charges d'exploitation	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation (I)	304 351	
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	10 922	6 416
	Aides financières	250 000	250 000
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
Produits financiers	Cotisations sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	1	0
	Total des charges d'exploitation (II)	260 923	256 416
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	43 427	-256 416
	De participations		
Charges financières	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	74 186	
	Autres intérêts et produits assimilés		53 550
	Reprises sur dépréciations et provisions	407 492	128 664
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	36 552	384 856
	Total des produits financiers (III)	518 231	567 071
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	393 675	407 492
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
Charges financières	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	143 038	
	Total des charges financières (IV)	536 713	407 492
	2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-18 482	159 579
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	24 945	-96 836



	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 128	23 784
Total des produits (I + III + V)	822 582	567 071
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	808 765	687 692
EXCÉDENT OU DÉFICIT	13 817	-120 620
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2025

ASS FONDS DE DOTATION CHRIPAULYVES

1 Objet social

Le Fonds de dotation a pour objet de soutenir toute œuvre d'intérêt général à caractère éducatif, culturel, social et dans le domaine de la protection de l'environnement naturel, en France et en Europe, visant à favoriser :

- La transmission des savoirs, notamment par la formation des maîtres et professeurs, le développement d'écoles nouvelles ou adaptées à des publics ou territoires particuliers, le développement de centres de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur, le développement de relais divers de transmission ;
- La préservation, la valorisation et le développement du patrimoine et de la culture française et européenne à partir de sites culturels : la mise en œuvre d'initiatives culturelles diverses (spectacles, concerts, publications, édition, etc...) ;
- La sauvegarde de la biodiversité par la préservation des sites et parcs naturels et par l'observation et la protection des écosystèmes locaux et des espèces animales ;
- L'aide aux plus fragiles, aux personnes vulnérables et handicapées, la protection de leur cadre de vie et la défense des libertés publiques
- Le pluralisme de la presse.

2 Règles et méthodes comptables

L'association a appliqué pour la première fois le règlement ANC 2023-03 en coordination avec le règlement ANC 2022-06.

Les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 d'application obligatoire à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025 suppriment la technique du transfert de charges, redéfinissent la notion de résultat exceptionnel et modifient les états financiers.

Les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 sont d'application prospective et en conséquence l'exercice précédent ne fait l'objet d'aucun retraitement.

Ces règlements viennent modifier les règlements 2014-03 et 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et les règlements modificatifs.

L'impact de ces nouveaux règlements sont non significatifs sur les états financiers de l'association.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, aucun changement significatif n'a été opéré.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association assure sa mission de soutien d'œuvres à caractère éducatif, culturel et dans le domaine de la protection de l'environnement naturel.

4 Moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Contributions financières accordées

- Engagés et terminés dans l'exercice : 250 000 euros

5 Faits Caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

6 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

6.1 Fonds associatifs

6.1.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 000			15 000
Écarts de réévaluation				
Réserves				

6.2 Affectation de résultat

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Report à nouveau	-128 664,45	-120 620,58	-120 620,58		-249 285,03
Excédent ou déficit de l'exercice	-120 620,58	120 620,58	13 817,41	120 620,58	13 817,41
TOTAL	-249 285,03	0,00	-106 803,17	120 620,58	-263 101,44

6.3 Valeurs mobilières de placement

Libellés	Brut	Provision	Net
VMP	4 174 693	393 675	3 781 018

6.4 Compte de résultat

Contributions financières versées

Notre fonds de dotation a versé à différentes associations des contributions financières pour un montant total de 250 000 euros.

6.5 Précisions sur la nature, le montant de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	3 480	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	3 480	